

Date de dépôt : 4 avril 2014

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour le site unique de l'ECG Ella-Maillart

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous l'aimable présidence de M. Spuhler, la Commission des pétitions s'est penchée à deux reprises sur la pétition des professeurs de l'ECG Ella-Maillart : la première fois en date du 24 mars pour l'audition des pétitionnaires suivie de celle du département ; la seconde, le 31 mars, pour une discussion et une prise de position. M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique SGGC, a assisté aux séances. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Giulia Rumasuglia et M. Christophe Vuilleumier. Qu'ils en soient tous trois remerciés.

1. Présentation

Amat victoria curam : pour obtenir la victoire, il faut y consacrer tous ses efforts. Les professeurs de l'ECG Ella-Maillart n'ont pas ménagé les leurs pour la création d'un seul campus pour leur école de culture générale comme cela leur avait été promis, et pourtant... pourtant la victoire n'est pas au rendez-vous, du moins pas cette année, semble-t-il. En effet, en 2012 déjà, suite à trois pétitions (la première émanant des élèves, la deuxième des parents et la troisième du corps enseignant), marquant une juste inquiétude quant à la dissémination des lieux d'enseignement et à la forte augmentation des élèves inscrits à l'ECG, une solution semblait se dessiner en vue d'un **campus unique sur le site de Plan-les-Ouates**, rassemblant les élèves de l'ECG Ella-Maillart et ceux de l'EC Aimée-Stitelmann. Telle était la ligne du département jusqu'au mois de mars 2014. Mais les choses ont changé ;

envolé le projet de M. Beer : il y aura dès la rentrée 2014 **deux lieux distincts** : l'un à Plan-les-Ouates et l'autre à Carouge, au Collège de Staël. Déçus, les professeurs souhaitent que le Conseil d'Etat honore l'engagement de M. Beer.

Reste que le problème des bâtiments en nombre insuffisant pour accueillir les structures du secondaire II est concret à Genève.

2. Audition de M^{mes} Dominique Blancy et Heidi Kailasvuori et de M. Christian Rouby, de l'Association des Maîtres d'Ella-Maillart, pétitionnaires

Après avoir remercié la commission d'avoir fait diligence, M^{me} Kailasvuori résume la situation. L'Ecole de culture générale Ella-Maillart, ouverte en 2008, compte près de 1 000 élèves, et est située à Carouge et à Plan-les-Ouates. A l'ouverture, la construction d'un nouveau bâtiment aux Cherpines avait été annoncée pour 2013, mais ne s'est pas réalisée. Pendant deux ans, l'école a été logée dans deux bâtiments provisoires, l'un à Carouge, et l'autre à Plan-les-Ouates. Ensuite, dès 2010, l'école aurait dû occuper les locaux du Collège et Ecole de commerce Madame-de-Staël, ainsi que certains cycles pour l'éducation physique. Cette situation fut considérée par ces autres établissements scolaires comme une forme de « squat ».

La première pétition avait soulevé le problème de l'éclatement de l'Ecole Ella-Maillart, les sites étant distants de plusieurs kilomètres, et du caractère provisoire de cette occupation. A la suite de cette pétition, une promesse avait été faite par M. Charles Beer concernant la possibilité de la réunion sur un site unique, le campus de Plan-les-Ouates, dès 2014.

M^{me} Blancy ajoute que le déplacement continuuel d'un lieu à l'autre occasionne des pertes de temps, des difficultés de collaboration pour les équipes d'enseignement et d'encadrement, l'absence des maîtres, et la division des ressources. De fait, les assistants sociaux et techniques voltigent également et ne sont disponibles qu'à mi-temps pour les maîtres ou les élèves. De plus, la bibliothèque de l'école se trouvant à Plan-les-Ouates, les élèves de Carouge n'ont pas accès aux ressources documentaires, celles du collège n'étant pas adaptées à leurs besoins, à leurs méthodes de travail ainsi qu'à leurs filières. Il s'agit de la quatrième année de cette situation de « voltige ». Elle rappelle le travail conséquent de l'ancienne Commission des pétitions et le rapport unanimement favorable à ses invites.

A la suite de ce rapport et au projet du département d'un site unique, les directeurs d'Ella-Maillart et d' Aimée-Stitelmann ont travaillé de concert à sa

mise en œuvre, des plans ont été établis pour la transformation de salles de science et de locaux dans le pavillon de Carouge, et deux doyens ont entrepris de travailler sur des règles de vie pour permettre la cohabitation des deux populations. A Noël 2013, les deux directeurs ont réuni le personnel des deux écoles pour annoncer que le campus unique allait se concrétiser. Le 3 février 2014, l'Association des Maîtres a rencontré le directeur d'Ella-Maillart, M. de Weck, qui leur a annoncé que tous les plans étaient prêts, qu'on attendait seulement l'aval de la direction générale. Le lendemain, le 4 février 2014, il les a informés de manière informelle de l'aval de la direction générale.

Or en un mois, tout a été bouleversé : Mme Emery-Torracinta est venue rencontrer les maîtres de l'ECG et de l'école de commerce le 4 mars, et a mis en doute la validité et la pertinence du projet. La nouvelle présidente du département a proposé la création de deux campus, à Carouge et à Plan-les-Ouates, et elle a évoqué la possibilité de vider le Cycle de Drize et de l'affecter à l'ECG. Ces propositions ont été présentées comme des ébauches de projet, et non pas comme des décisions.

M. Rouby complète le propos en précisant que les élèves actuels sont répartis en trois degrés, le premier et le troisième étant affectés à Plan-les-Ouates, et le deuxième à Carouge. Or, dans le projet proposé par Mme Emery-Torracinta, il s'agirait d'avoir deux écoles complètes, avec les trois degrés dans chacune d'elles.

Dans le plan de Charles Beer, les élèves devant migrer d'Aimée-Stitelmann à de Staël étaient des élèves-apprentis de l'école de commerce en formation duale, ayant cours deux jours par semaine. Ils auraient donc été destinés à être affectés au pavillon de Carouge. Mais alors que toutes les études avaient été réalisées, que les prévisions des effectifs d'élèves avaient été faites, les pronostics d'effectifs en duale ont baissé soudainement de 500 à 250 élèves. Ce changement aurait provoqué le renversement du projet, sous prétexte d'une solution plus viable, ce qui aurait suscité l'étonnement et l'incompréhension des maîtres.

Les pétitionnaires ajoutent que le projet de campus unique comportait de nombreux avantages : la réunion permettrait des projets d'école avec les trois degrés, avec les classes préparatoires, avec des élèves d'âge similaire issus de l'école de commerce, aux profils similaires. Elle permettrait de rassembler toutes les forces vives de l'école, puisque pour l'instant l'éclatement sur deux sites se ferait avec les moyens d'une seule école, comme le montrerait le problème du nombre d'assistants sociaux, de secrétaires et de bibliothèques. La réunion permettrait également la suppression des voltiges des enseignants. Les élèves de l'ECG sont fragiles, et ont besoin d'un suivi plus important, en

raison de difficultés de tout type. Un autre avantage serait la constitution d'horaires plus homogènes pour les professeurs comme pour les élèves.

La discussion qui suit met en exergue les points suivants :

- On ne parvient pas à comprendre l'importante erreur du SRED dans la prévision des effectifs en enseignement dual.
- La palinodie du directeur entre février et mars 2014 est surprenante, d'autant qu'il n'y a pas eu de conférence des maîtres pour une explication à l'interne.
- La mise en place progressive de deux ECG distinctes serait une solution à moyen terme, avec le risque de ne pas avoir le matériel et les moyens nécessaires.
- Avec l'ouverture de l'école de commerce à Frontenex en 2017, de nombreuses places se libèreront dans le campus commun pour Ella-Maillart.
- Le site des Cherpines est prévu pour Ella-Maillart, mais dans une douzaine d'années.
- En 2006, il fallait urgemment construire une ECG sur la rive droite, et une loi, le PL 9813, a été votée le 6 avril 2006 par le Grand Conseil pour déclasser le terrain prévu pour l'établissement. Or ce terrain aurait été racheté par la commune de Meyrin à d'autres fins.
- Les trois ECG sont surchargées et le nombre des effectifs va croissant.
- On évoque la possibilité de vider un cycle d'orientation pour l'attribuer à l'ECG.
- La solution d'un double campus paraît momentanément acceptable pour certains députés.
- Les moyens ne sont pas mis à disposition pour la rénovation et la construction d'écoles, alors qu'ils sont donnés pour d'autres projets comme les parkings en France voisine ou le CEVA.
- Les prévisions en ce qui concerne les bâtiments à construire sont, depuis de longues années, catastrophiques.

3. Audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat (DIP), et de M. Sylvain Rudaz, directeur général de l'enseignement secondaire II

M^{me} Emery-Torracinta rappelle un élément contextuel, à savoir que cette pétition est liée à la problématique du manque de bâtiments, thématique récurrente. M. Rudaz a alerté les chefs du département depuis les

années 2000 de la prochaine situation de blocage. Le Cycle de Drize notamment, qui n'était pas indispensable pour le CO, aurait pu être dédié au postobligatoire, mais ce scénario n'a pas été retenu, et les prévisions de blocage se sont réalisées.

Le succès important de l'ECG, dont les effectifs augmentent chaque année, est à souligner mais les trois ECG fonctionnent à flux tendus.

Concernant la rentrée prochaine, il est encore impossible de prévoir les conséquences de la réforme du CO, mais on sait que l'augmentation des effectifs touchera l'ECG d'une manière importante.

En regard de ces trois aspects, la question de l'avenir proche de l'ECG Ella-Maillart se pose. La proposition d'un site unique était tout à fait envisageable avec les prévisions d'effectifs de l'année précédente, mais le département a dû réviser sa position en fonction du changement des données contextuelles. D'une part, le nombre d'élèves d'ECG sera plus grand que prévu. D'autre part, l'idée de déplacer tous les élèves d'Ella-Maillart à Aimée-Stitelmann impliquerait le déplacement de certains élèves d'Aimée-Stitelmann dans le pavillon de Drize, actuelle annexe d'Ella-Maillart. Le scénario était assez précis : les apprentis en formation duale, n'ayant cours que deux jours par semaine, se seraient vus étudier à Drize. Cependant par rapport aux prévisions, le nombre d'apprentis sera moins élevé. Dès lors, dans l'optique d'un campus unique, il serait nécessaire de déplacer des élèves à plein temps d'Aimée-Stitelmann à Drize, ce qui impliquerait une situation de voltige pour les enseignants et les élèves d'Aimée-Stitelmann. Autrement dit, « pour habiller Paul, on déshabillerait Jacques ! » Ce scénario est donc apparu difficilement viable au vu des circonstances actuelles. En conséquence, une discussion autour d'un projet différent s'est faite de concert entre M. Rudaz et les directeurs des deux écoles, pour aboutir sur la mise sur pied de deux petites ECG : Ella-Maillart 1 et Ella-Maillart 2. L'une se retrouverait sur le site du campus intégré, entre le pavillon d'Ella-Maillart et le bâtiment d'Aimée-Stitelmann. L'autre école se situerait dans le pavillon de Drize, et une partie des classes se trouveraient dans le Collège de Staël qui prévoit une baisse de ses effectifs. Ainsi, avec deux écoles à taille humaine, la garantie pourrait être donnée aux enseignants comme aux élèves qu'il n'y aura pas de voltiges. Il s'agit de **la seule solution acceptable pour l'année prochaine**.

M. Rudaz précise que le site d'Aimée-Stitelmann à Plan-les-Ouates devra accueillir 700 élèves de l'ECG et environ 1 000 élèves de l'école de commerce toutes filières confondues. Sa capacité d'accueil le permet. Environ 500 élèves d'Ella-Maillart étudieront à Carouge, utilisant pour l'essentiel le pavillon, et sinon une petite partie du Collège de Staël, à savoir

neuf salles sèches, une salle de sciences et une salle de dessin. Un des arguments principaux s'appuie sur les mouvements démographiques actuels, notamment la baisse d'effectifs de de Staël, qui permettent d'utiliser intelligemment les deux sites, et ceci **au moindre coût**.

M^{me} la Présidente signale enfin que, lors de sa rencontre avec la direction et les enseignants, puis lors de son entretien avec les deux directions ensemble, les difficultés d'un déménagement pendant l'été ont été relevées. Il faudrait déménager les écoles et refaire les bâtiments pour satisfaire aux différents besoins matériels. Coûts et transferts d'élèves ne régleraient ainsi aucun problème à court et à moyen terme. La solution retenue perdurerait donc jusqu'à l'ouverture de l'école de Frontenex. Sur un plus long terme, on verra la construction des ECG des Cherpines et de Meyrin.

Durant la discussion sont apparus ensuite les éléments suivants :

- Le succès et la revalorisation de l'ECG est une donnée nouvelle, à telle enseigne que la CDIP envisage des passerelles vers l'université.
- On déplore le manque d'encouragement aux formations professionnelles.
- Deux sites à un coût administratif bas, mais pas deux écoles distinctes, sont la raison principale pour la solution proposée.
- On regrette que la direction de l'ECG Ella-Maillart n'ait pas communiqué plus vite avec son corps enseignant.
- Les erreurs en statistique sont normales, mais de petites erreurs dans des pourcentages peuvent impliquer un grand nombre d'élèves d'autant qu'il manque de places d'apprentissage en formation duale.
- Cette année le taux d'échec au collège, en particulier en deuxième et troisième année, se trouve relativement élevé. Ce phénomène a des conséquences sur les transferts à l'ECG, et provoque un effet cheminée.
- La solution proposée est viable et humainement acceptable, même si un site unique reste la solution idéale.
- En ce qui concerne les équipes médico-psycho-sociales qui, avec les maîtres de groupe, interviennent dans l'encadrement des élèves, **il est garanti que les deux sites auront leurs propres équipes**, ainsi que leur **propre bureau horaire** et qu'il n'y aura pas de voltiges à ce niveau-là. Il s'agira donc d'équipes de proximité dans un lieu restreint ; la crainte de manque de suivi est infondée. Les deux sites seraient quasiment autonomes excepté en ce qui concerne la direction.
- La planification des bâtiments laisse à désirer – aucune anticipation – et on a le sentiment que le département navigue à vue. Reste qu'il est assez difficile de vider un CO comme Drize. Mais l'enseignement secondaire

fonctionne avec des pavillons depuis longtemps et il n'y a rien de très nouveau dans le projet de deux sites.

- En ce qui concerne les salles de chimie, des travaux sont planifiés sur les deux sites.
- Une conférence des maîtres est prévue, à laquelle participera M. Rudaz.
- L'implantation d'un établissement du secondaire II est nécessaire sur la rive droite (pour 2021).
- On déplore le manque de rigueur dans les prévisions, tant celles qui concernent les élèves (SRED) que celles relatives aux bâtiments, et on se plaint que les priorités ne soient pas respectées (CEVA et parkings relais en France au lieu d'écoles sur notre territoire). Cependant, pas moins de 4 notes ont été envoyées depuis 2001 au Conseil d'Etat sur les besoins en bâtiments.

4. Discussion de la commission et vote

Le PLR déplore le manque de rigueur du SRED en ce qui concerne les prévisions d'effectifs – lors même que ce service dispendieux ne semble pas lui-même en sous-effectif –, le peu de courage du directeur d'Ella-Maillart face à son corps enseignant déçu, la légèreté dans la gestion de cette affaire, et la brusquerie du changement de position d'un département qui souffle le chaud et le froid. Ce n'est pas ainsi qu'on traite un corps enseignant qui s'est investi pour une école importante et à la population difficile souvent. Ce campus unique, il l'appelle de ses vœux, et peut-être faudra-t-il revenir sur sa création dès que la situation aura évolué. Cependant, les garanties de deux entités autonomes et correctement pourvues d'équipes parascolaires sont de nature à rassurer le PLR pour la rentrée 2014. Il demande toutefois qu'une réponse circonstanciée soit fournie aux maîtres par le département, c'est pourquoi il propose de lui renvoyer cette pétition.

L'UDC déclare qu'il soutiendra la proposition de renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il pense en fin de compte que c'est toute l'école de culture générale qui sera péjorée si rien n'est fait.

Le PS déclare que les solutions qui doivent être apportées dès la rentrée prochaine ont semblé satisfaisantes. Il déplore toutefois le manque d'informations qui crée des flous. En outre, la possibilité d'avoir les trois degrés dans les trois écoles est une bonne chose. Il se rallie à la proposition de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Le MCG déclare qu'il y a trop de flottements dans ce dossier et il pense que les problèmes sont nombreux dans le département. Il demande donc le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Les Verts estiment qu'il ne faut pas renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat uniquement sous le prétexte qu'aucune information n'a été donnée. Si les solutions avancées sont un début, il est nécessaire de continuer à rechercher des alternatives. Des voltiges devront obligatoirement se faire entre les différentes écoles, ce qui ne semble toujours pas très pertinent. Une interrogation demeure : serait-il possible d'envisager une école de commerce liée avec une ECG et ayant une même direction ?

Le Président passe au vote du **renvoi de la P 1895 au Conseil d'Etat** :

En faveur : 15 (1 PDC, 1 EAG, 3 MCG, 2 UDC, 4 PLR, 3 S, 1 Ve)

Cette proposition est acceptée à l'**unanimité**.

Traitement aux extraits

Pétition (1895)

pour le site unique de l'ECG Ella-Maillart

Mesdames et
Messieurs les députés,

Etant donné que :

- L'Ecole de Culture Générale Ella-Maillart, créée en 2008, fonctionne depuis quatre ans sur deux sites, Carouge et Plan-les-Ouates, et que les cours sont donnés dans cinq bâtiments, dont deux pavillons provisoires et trois bâtiments scolaires appartenant à d'autres écoles (CO Voirets, EC Aimée-Stitelmann et Collège Mme de Staël).
- Nous avons déposé en 2012 une pétition demandant la recherche d'une solution à ce problème de la dispersion prenant en compte:
 - la croissance fulgurante des effectifs élèves globaux de l'ECG ;
 - la sur-occupation actuelle des locaux affectés aux trois ECG ;
 - le gel de toute construction scolaire postobligatoire ;et amenant une réponse aux immenses difficultés de l'ECG Ella-Maillart générées par son éclatement sur trois bâtiments principaux, deux administrations et directions éloignées et cinq lieux de cours différents.
- Suite à cette pétition,
 - nous avons été longuement auditionnés par la Commission des pétitions, de même que MM. Sylvain Rudaz, directeur du PO et Bertrand de Weck, directeur de l'ECG Ella-Maillart ;
 - la Commission des pétitions s'est déplacée sur le site de Plan-les-Ouates et a rédigé un rapport conséquent et documenté de 92 pages.
- Suite à cet immense travail de la Commission des pétitions et de divers acteurs du DIP, la solution d'un campus unique sur le site de Plan-les-Ouates, rassemblant les élèves de l'EC Aimée-Stitelmann et les élèves de l'ECG Ella-Maillart, a été envisagée, sa faisabilité étudiée, et a été finalement retenue par le chef du DIP alors en exercice, Monsieur Charles Beer ;

- Que l'actuelle cheffe du DIP, Mme Anne Emery-Torracinta, lors de sa visite en nos murs le 4 mars dernier, a d'emblée remis en cause ce projet de campus unique, pourtant longuement étudié et négocié, et lui a opposé deux alternatives :
 - dans un premier temps, celle de créer un deuxième campus qui regrouperait l'ECG Ella-Maillart et le Collège de Staël (solution qui reconduit la même situation inacceptable contre laquelle nous nous battons depuis deux ans) ;
 - puis, dans un deuxième temps, celle de vider un cycle d'orientation (solution déjà étudiée par le passé et rejetée pour de multiples raisons) ;

Les signataires invitent le Conseil d'Etat à honorer l'engagement que Monsieur Charles Beer a pris l'an dernier au nom du Conseil d'Etat, par oral devant eux et par écrit dans la « Réponse du Conseil d'Etat aux pétitions P 1833-B, P 1834-B, P 1835-B ».

N.B. 68 signatures
*p.a. Association des Maîtres
d'Ella-Maillart (AMEM)
ECG Ella-Maillart
Madame Sylvie Zinguinian
Monsieur Guillaume Gerdil
22, route de base
1218 Plan-les-Ouates*